



Facture d'eau enorme suite à fuite

Par **adeline**, le **11/06/2008** à **09:43**

Bonjour,
Les employés sont venus relever mon compteur et ont remarqué une fuite d'eau très importante. La consommation est de plus de 1100 m³ par rapport à notre consommation habituelle.
Il s'avère que la fuite provient du robinet qui est situé juste après le compteur. Celui-ci a été installé par la compagnie des eaux en août 2002. Il s'avère que ce robinet s'est complètement détérioré visiblement due à une réaction chimique anormale mais incontrôlable.
La compagnie des eaux nous dit que puisque la fuite est après le compteur, nous devons demander un dégrevement sur la facture (environ 4000 euros) mais ne reconnaît pas sa faute sur le mauvais matériel installé.
Quel recours pouvons-nous avoir désormais ?